

34/163 du 9/02/84

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° /MPPS/DGTFP/DFP/21024

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
PRIVATISATION SOCIALE

Portant intégration et nomination de
Monsieur OLINA Pierre dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Travaux Publics).

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA PRIVATISATION SOCIALE

DIRECTION DE LA PRIVATISATION SOCIALE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- LES :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des Fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
 - (/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 62/81/FP-RE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-RE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;
 - (/u la lettre n° 4442/ILN/DGMOG/DOB du 1er-9-1983, du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

YH

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60.90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur OKANA Pierre, né le 6 Novembre 1957 à Etoro (Gamboma), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Mécanicien, Spécialité : Pêche Industrielle, obtenu à l'Institut Technique des Pêches d'ASTRAKRAÏN (U.R.S.S.) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 9 Février 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

- Jean ITADI. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIDA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP	3
DFP.BST	1
DGB	3
DCF	1
DGI	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM.BC	2. -